

Code de conduite



Sens et but de ce code de conduite

Chères collègues, chers collègues



Les sociétés ne doivent pas leur notoriété uniquement à leurs performances économiques, elles la doivent aussi de plus en plus à la manière dont elles obtiennent leurs résultats et aux principes qu'elles prônent et respectent ce faisant.

La réussite économique et un comportement correct ne doivent pas se trouver en contradiction l'un avec l'autre, car ils sont garants d'un développement durable d'une entreprise. Cette philosophie, Valora l'a reconnue et l'a fait sienne sans la moindre restriction.

Valora apporte à ses clientes et clients des moments de plaisir, partout sur leur route - de façon proches, rapides, pratiques et toujours avec des idées fraîches. Voilà ce que notre marque incarne. Cela implique en outre que nous menions nos affaires de manière intègre. Non seulement nos clientes et clients, mais aussi nos partenaires, nos fournisseurs, notre actionnaire ainsi que les institutions et le public sont en droit d'attendre cela de notre part. Nous aimons à ce que nos collaborateurs soient fiers, non seulement des résultats atteints, mais aussi de la manière dont ils les ont atteints.

Les règles de base suivantes décrivent les comportements que nous attendons de nos collaborateurs et de nos organes. Elles sont destinées à servir de fil conducteur et de référence dans le cadre du travail quotidien au sein de notre entreprise. Mais ce n'est pas tout: Le code de conduite va cependant au-delà du seul respect des lois et des prescriptions. Nous attendons de tous nos collaborateurs qu'ils respectent également des valeurs d'éthique et d'intégrité élevées. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur applique les valeurs et principes de ce code de conduite. En cas de doute sur le comportement correct à adopter dans les affaires, le code de conduite devrait être consulté. Il se peut cependant qu'une réponse à des questions spécifiques ne puisse pas être trouvée dans le code de conduite. Dans ce cas, il convient de demander conseil à nos supérieurs hiérarchiques ou à d'autres interlocuteurs.

Par ce code de conduite, nous voulons nous assurer qu'à l'avenir, Valora restera un partenaire attractif pour nos parties prenantes. Ce code de conduite revêt donc un caractère contraignant pour tous les collaborateurs, à tous les niveaux.

Le Group Leadership Team et le Conseil d'administration de Valora Holding SA ont approuvé ce code de conduite et soutiennent tous les efforts visant à sa mise en œuvre réussie.

Michael Mueller
CEO

Adriano Margiotta
Group General Counsel



Nos valeurs –
que nous défendons à
l'interne et à l'externen

① Être ouvert

Nous sommes transparents en ce qui concerne nos buts, nos activités et nos résultats.

② Être digne de confiance

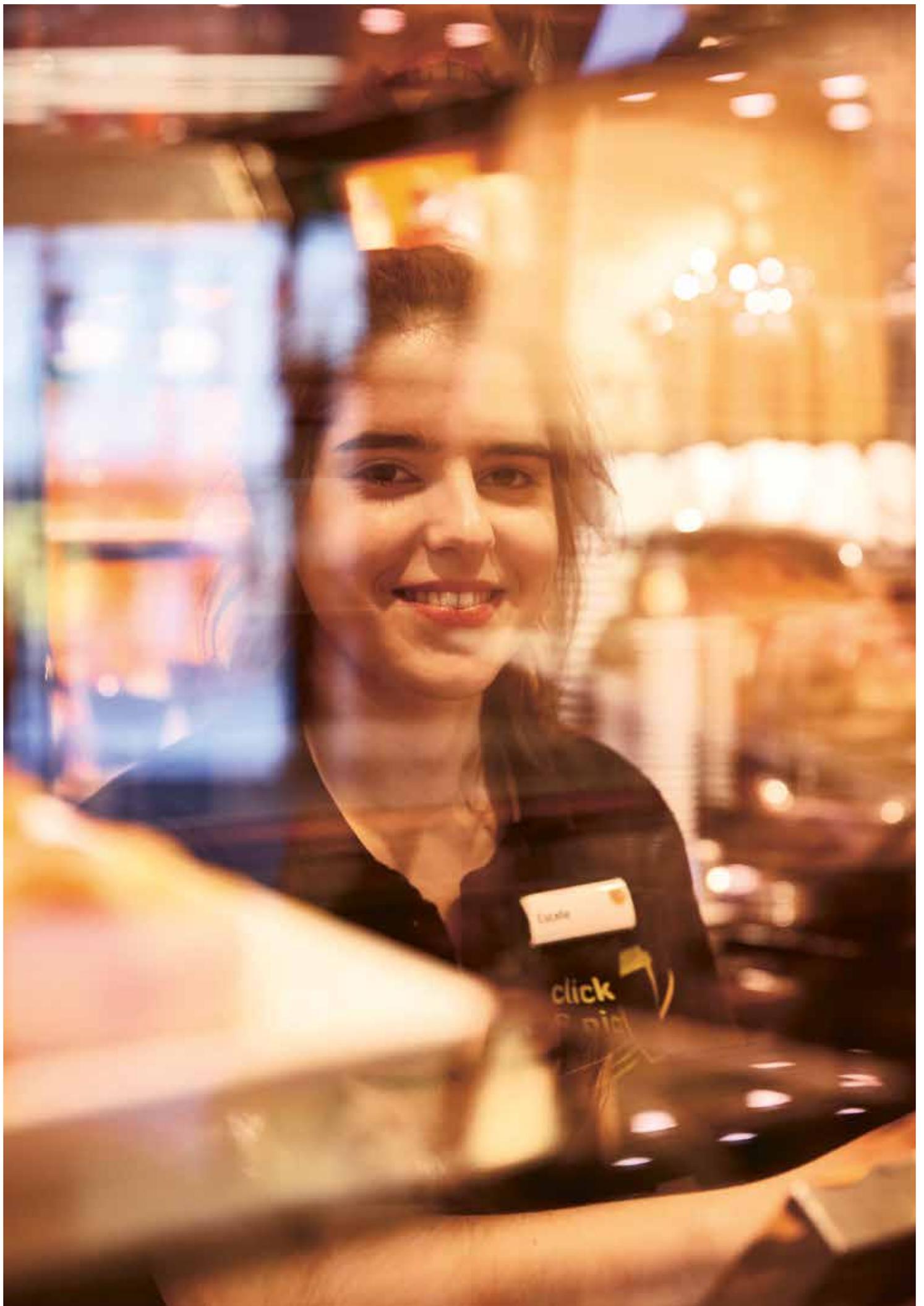
Nous répondons à des exigences élevées de la part de nos clients, partenaires, collaborateurs et actionnaires.

③ Être passionné

Nous faisons preuve d'engagement, assumons des responsabilités, relevons de nouveaux défis et sommes fiers de nos excellents résultats.

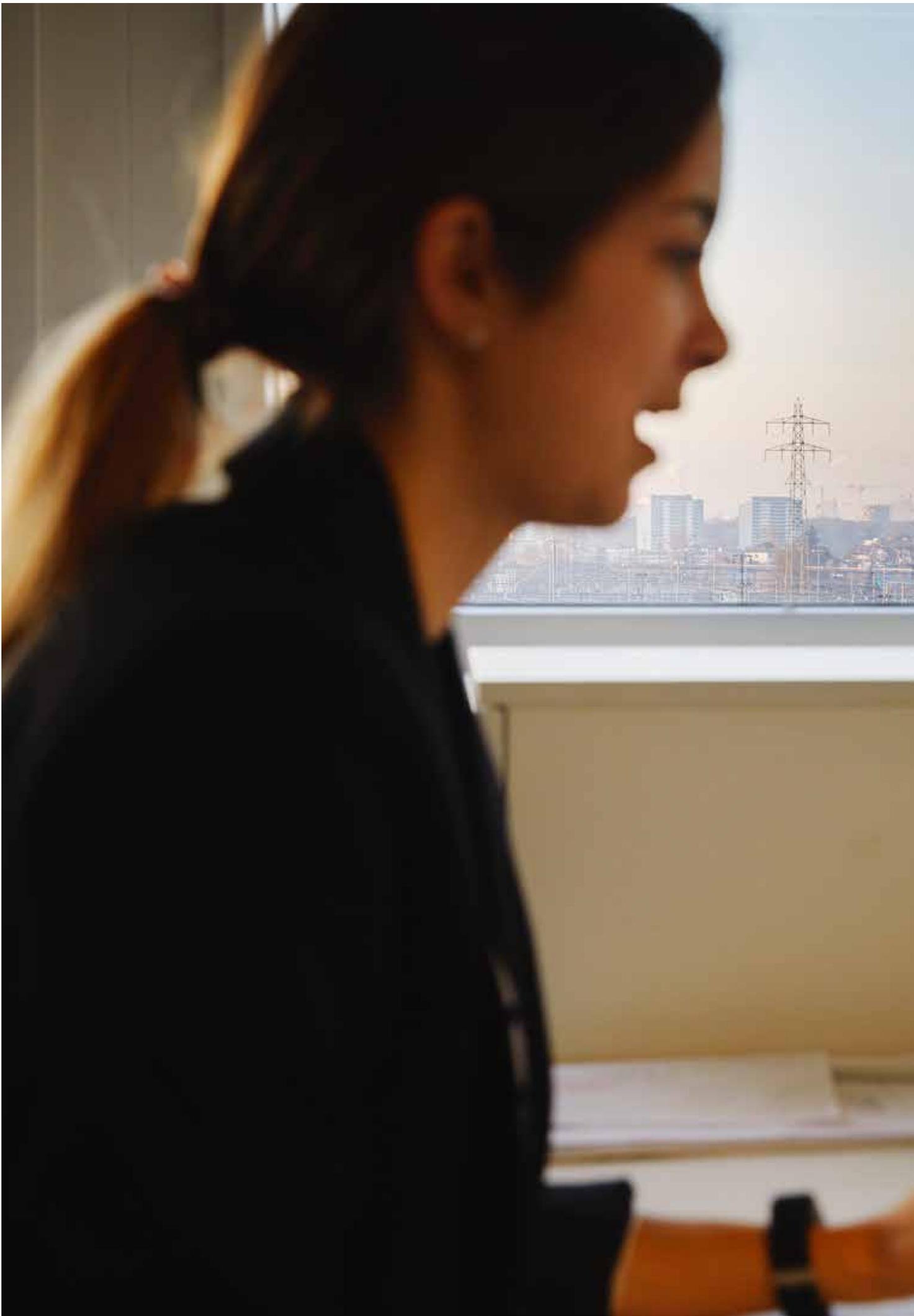
④ Les uns pour les autres,
tous ensemble

Nous nous soutenons mutuellement et nous employons à créer un environnement de travail empreint de respect et offrant des opportunités pour tous.



Nous sommes les ambassadeurs de notre entreprise

Chaque jour, nous devons garder à l'esprit que tout ce que nous faisons et tout ce que nous disons est perçu comme le reflet de notre entreprise. Les comportements incorrects peuvent donc rapidement nuire à notre réputation et ne sont dès lors pas tolérés. De par notre travail et notre comportement, nous contribuons activement à façonner une image positive de Valora et participons ainsi à sa réussite économique.



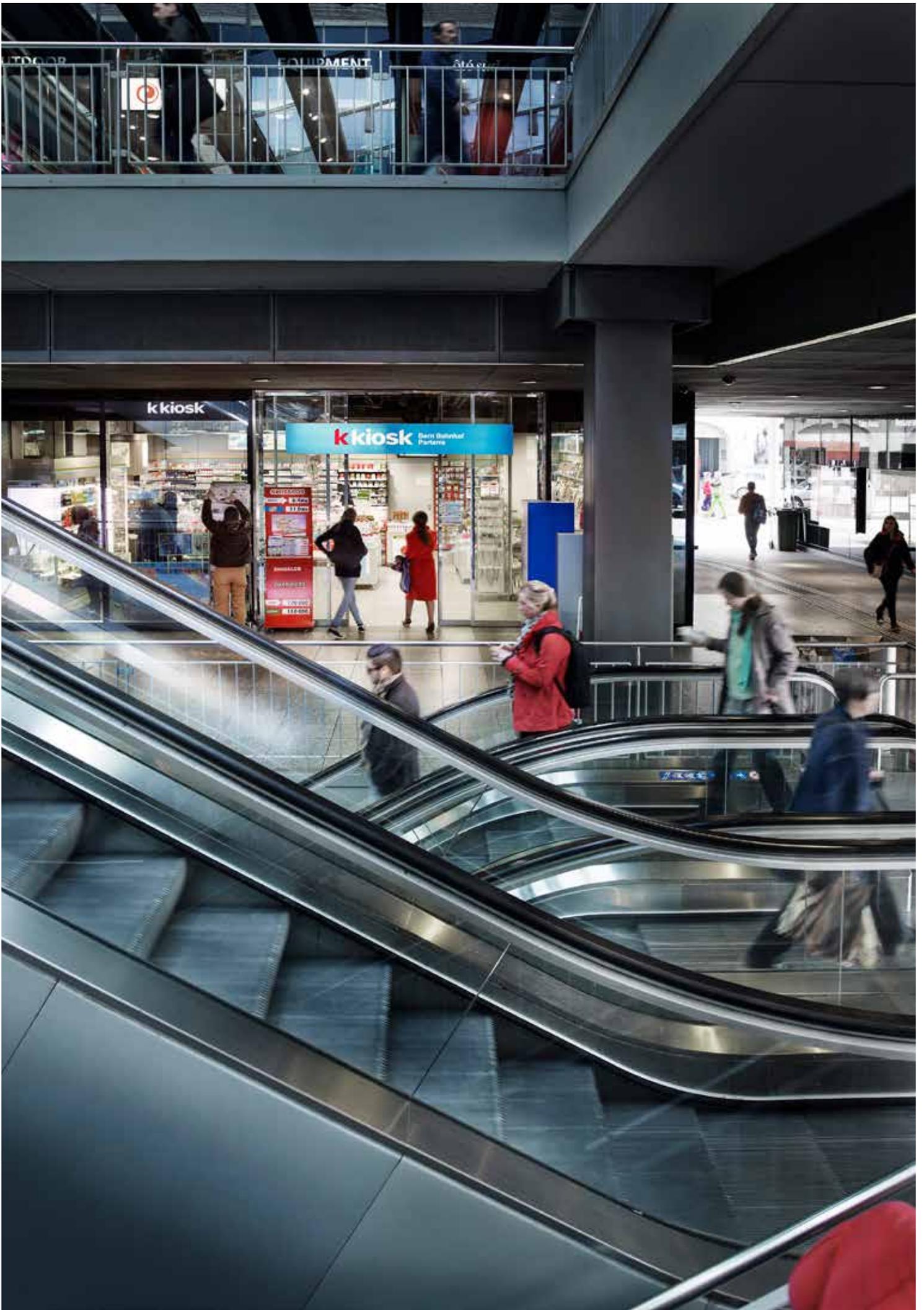
*Nous faisons preuve
de respect les uns envers les
autres au sein de Valora*

Nous nous respectons et exigeons le respect mutuel dans un esprit d'entraide et d'effort commun vers la réussite.

Les hommes et les femmes qui travaillent chez Valora ont des racines, des cultures et des horizons très divers. Chacun d'eux ne peut apporter sa pleine contribution que si les règles de courtoisie, de politesse et de déférence dans les relations interindividuelles sont respectées. Une communication claire, ouverte et régulière, l'intégration de la diversité et la reconnaissance de l'égalité des chances sont indispensables pour créer un climat de travail constructif et agréable pour tous. Toute discrimination en raison de l'âge, d'un handicap, de l'origine, de la nationalité, du sexe, de la race, de la couleur de peau, de la religion, du statut social, de l'orientation sexuelle, des convictions politiques ou de tout autre différence perceptible, n'est pas tolérée par Valora.

Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Les exemples suivants constituent des cas de harcèlement sexuel: avances ou contacts physiques importuns, plaisanteries suggestives ou recours à un langage à connotation sexuelle, le fait de montrer ou de faire étalage, sans que l'autre partie ne l'ait souhaité, de représentations à contenu sexuel ainsi que le fait de solliciter des faveurs sexuelles notamment en exerçant des pressions ou en faisant des promesses quelconques.

La santé et la sécurité de nos collaborateurs et de nos clients sont notre principale priorité. Nous nous engageons à respecter et à appliquer les normes de santé et de sécurité les plus élevées.



*Nous respectons
les lois et les
directives internes*

Le droit et la législation des pays dans lesquels nous exerçons nos activités constituent à la fois le cadre dans lequel nos activités s'inscrivent et la base sur laquelle elles reposent. Nous respectons toutes les dispositions légales et les prescriptions applicables à nos activités commerciales. En outre, nous suivons nos directives internes ainsi que les normes que nous nous sommes engagés à appliquer et en outre, nous respectons les droits de l'homme. Ce faisant, nous nous concentrons plus particulièrement sur la Charte internationale des droits de l'homme et les principes du Pacte mondial de l'ONU.

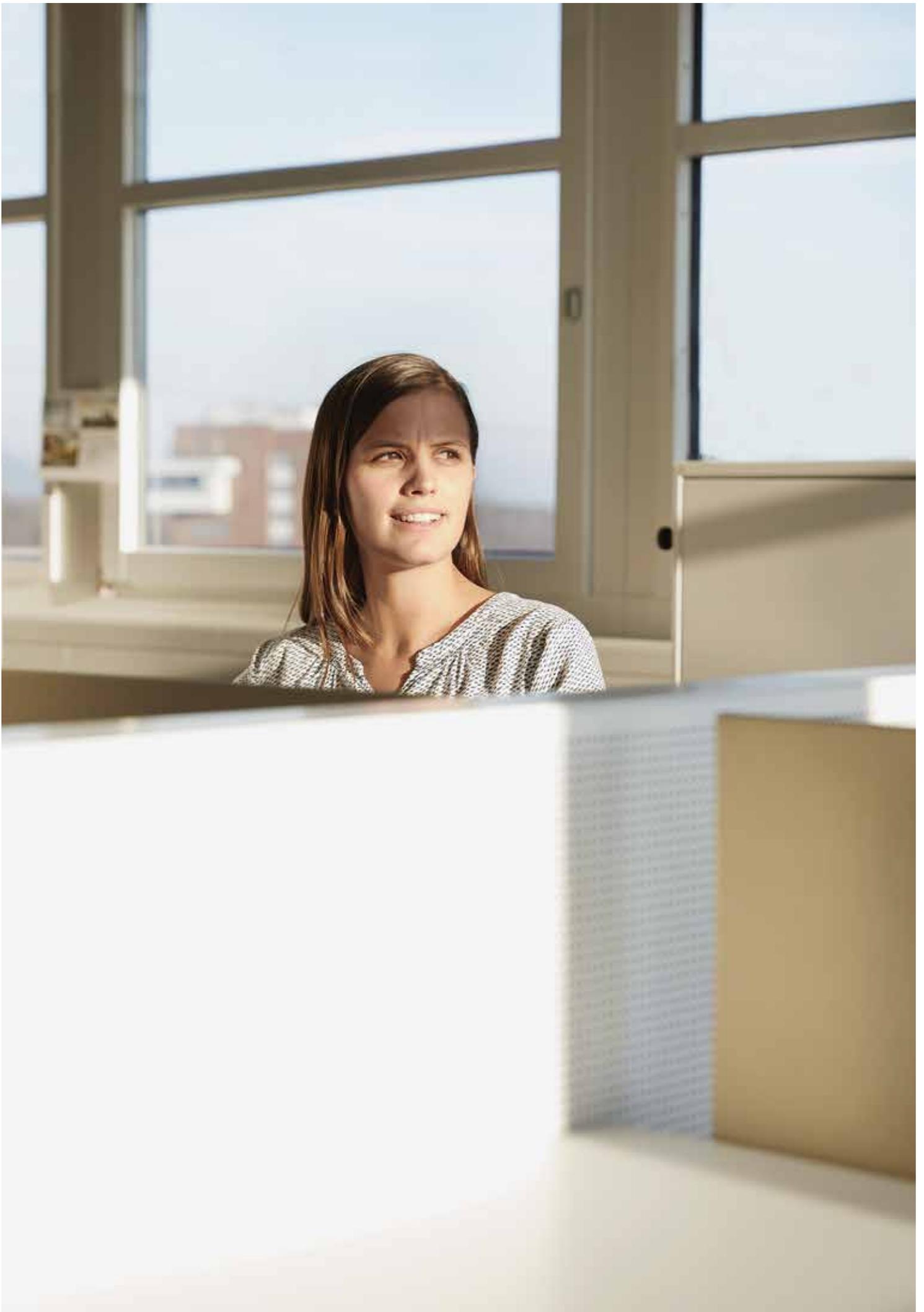


Nous prônons une concurrence loyale

Nous croyons à l'économie de marché basée sur une saine concurrence parce qu'elle garantit que notre travail et nos services seront récompensés. C'est pourquoi Valora exerce ses activités de manière équitable et en conformité avec les règles nationales et internationales en matière de droit de la concurrence.

En instaurant des discriminations de traitement entre nos clients et en nous liquant contre eux avec des concurrents, nous perdons leur confiance. La confiance est notre bien le plus précieux et nous voulons la préserver à tout prix.

La concurrence à la base de l'économie de marché est promue et protégée par le droit de la concurrence. Pour cette raison, nos actes se doivent de respecter fondamentalement toutes les lois antitrust et autres qui réglementent la concurrence. Nous rejetons résolument les accords visant à limiter la concurrence, qu'ils portent sur des prix, des quantités, des marchés, des zones géographiques ou des clients. En la matière, nous nous tenons strictement à nos directives internes.



Nous évitons les conflits d'intérêt ou en faisons état

Des conflits d'intérêt peuvent surgir quand des intérêts personnels et/ou familiaux ou d'autres liens s'avèrent contraires aux intérêts de l'entreprise.

Les conflits d'intérêt surviennent souvent dans des situations dans lesquelles des collaborateurs, du fait de la position qu'ils occupent, passent des commandes, engagent du personnel, ont accès à des informations intéressantes pour les marchés financiers ou reçoivent des offres d'emploi de la concurrence.

De manière générale, nous avons pour politique de tout mettre en œuvre pour éviter ce type de conflits d'intérêt. Il n'est toutefois pas toujours possible de les éviter car ils sont parfois totalement indépendants de notre volonté ou de nos agissements.

Les collaborateurs qui ont l'impression qu'ils pourraient se retrouver dans un conflit d'intérêt ou qui se trouvent concrètement dans une situation de conflit d'intérêt doivent en informer leur supérieur hiérarchique ou un représentant du service du personnel. S'il y a effectivement conflit d'intérêt, il devra suivre les instructions qui lui seront données à ce sujet.



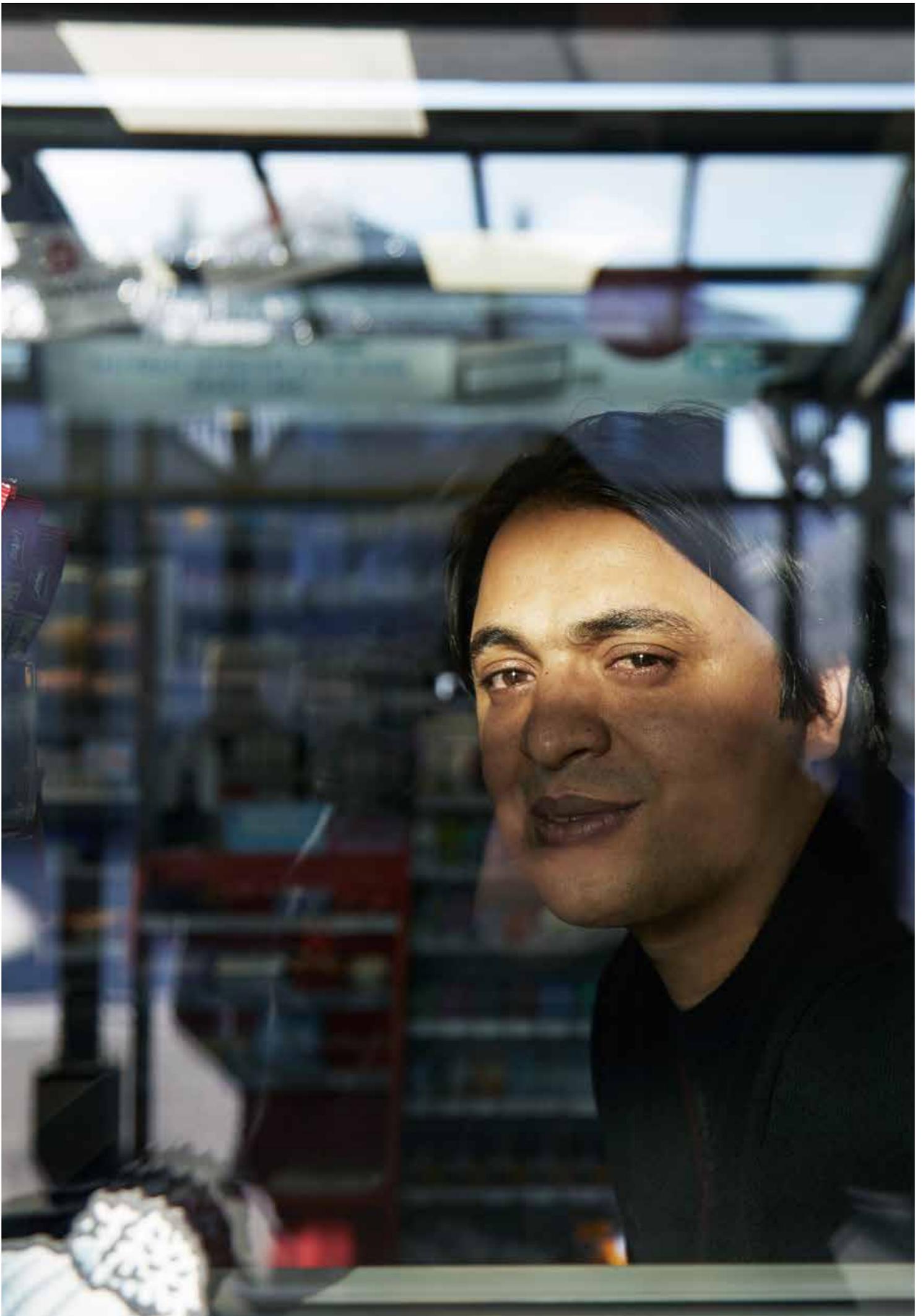
*Nous ne pratiquons pas
la corruption, ni ne nous
laissons corrompre*

La corruption et l'octroi d'avantages – sous quelque forme que ce soit – ne sont pas tolérés chez Valora. Nous sommes contre toute forme de corruption dans les affaires, comme par exemple la corruption active ou passive dans le domaine public ou privé, l'abus de confiance, l'escroquerie, le vol ou l'octroi d'avantages indus. Constituent des avantages indus notamment les rabais non autorisés ou le paiement de dessous-de-table.

Nous ne devons, de même que nos partenaires commerciaux, en aucun cas octroyer ou promettre directement ou indirectement des avantages indus à des individus, des fonctionnaires ou des organisations, ni en solliciter ou en accepter. Nous ne tolérons pas non plus l'octroi ou la promesse d'avantages indus, même dans les cas où ils ne sont pas en lien avec une décision spécifique ou qu'une contre-prestation n'est pas requise.

Nous devons toujours avoir à l'esprit que la perception d'autrui, respectivement des destinataires joue un rôle considérable dans ce cadre. Un comportement peut être perçu comme de la corruption ou un octroi d'avantages indus, nonobstant l'absence d'une telle intention. En règle générale, il faut éviter de faire naître toute impression de corruption ou d'octroi d'avantages indus.

Tout au plus, nous sommes autorisés à accepter à titre exceptionnel des petits cadeaux de courtoisie ou des invitations de courtoisie s'inscrivant dans les usages commerciaux. En la matière, nous nous conformons toujours à nos directives internes.



Nous traitons les informations confidentielles avec sérieux

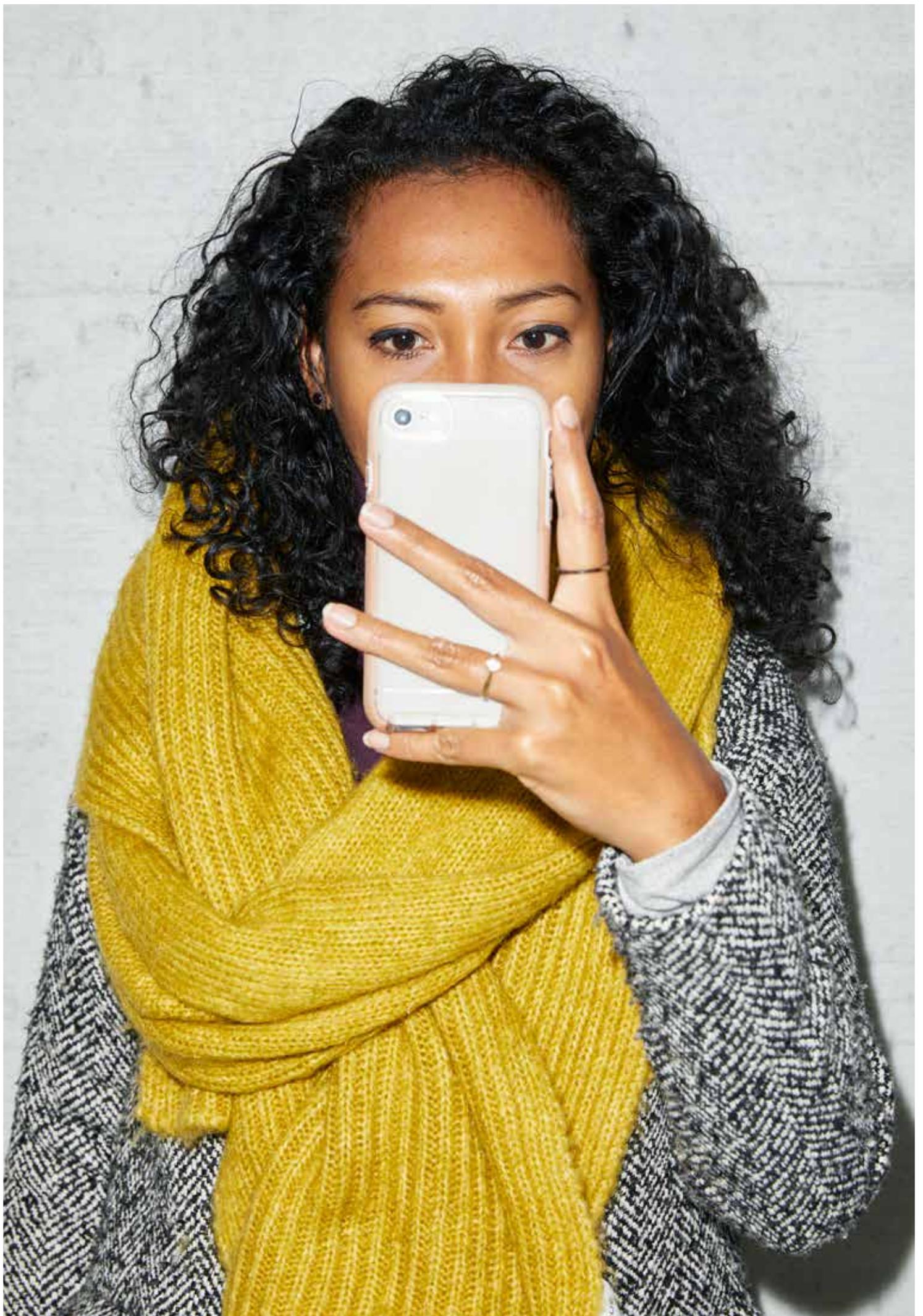
Les informations sont un bien précieux. Certaines informations sont divulguées par le biais de communiqués de presse, des fiches d'information sur les produits, des rapports professionnels ou encore d'autres publications officielles. Toutes les autres informations en possession des employés qui concernent leur travail - quelle que soit leur source - doivent être traitées de manière confidentielle. Cette règle peut aussi s'appliquer aux informations qui nous sont confiées par nos fournisseurs, clients ou autres partenaires.

Chacun doit avoir conscience que toute communication envoyée par quelque moyen de communication que ce soit (par exemple via e-mail ou les médias sociaux), peut être considérée comme une déclaration de Valora. Nous devons dès lors être attentifs à ne pas communiquer d'informations sensibles sur le plan commercial, controversées ou susceptibles d'avoir des conséquences contractuelles ou juridiques indésirables pour Valora.

En ce qui concerne les informations d'initié, il s'agit d'informations non accessibles directement au public mais qui peuvent être importantes pour les investisseurs amenés à prendre des décisions dans le cadre de l'achat ou de la vente d'actions d'une entreprise. Il peut donc s'agir d'informations pouvant avoir une influence sur les actions de Valora ou sur celles d'autres entreprises.

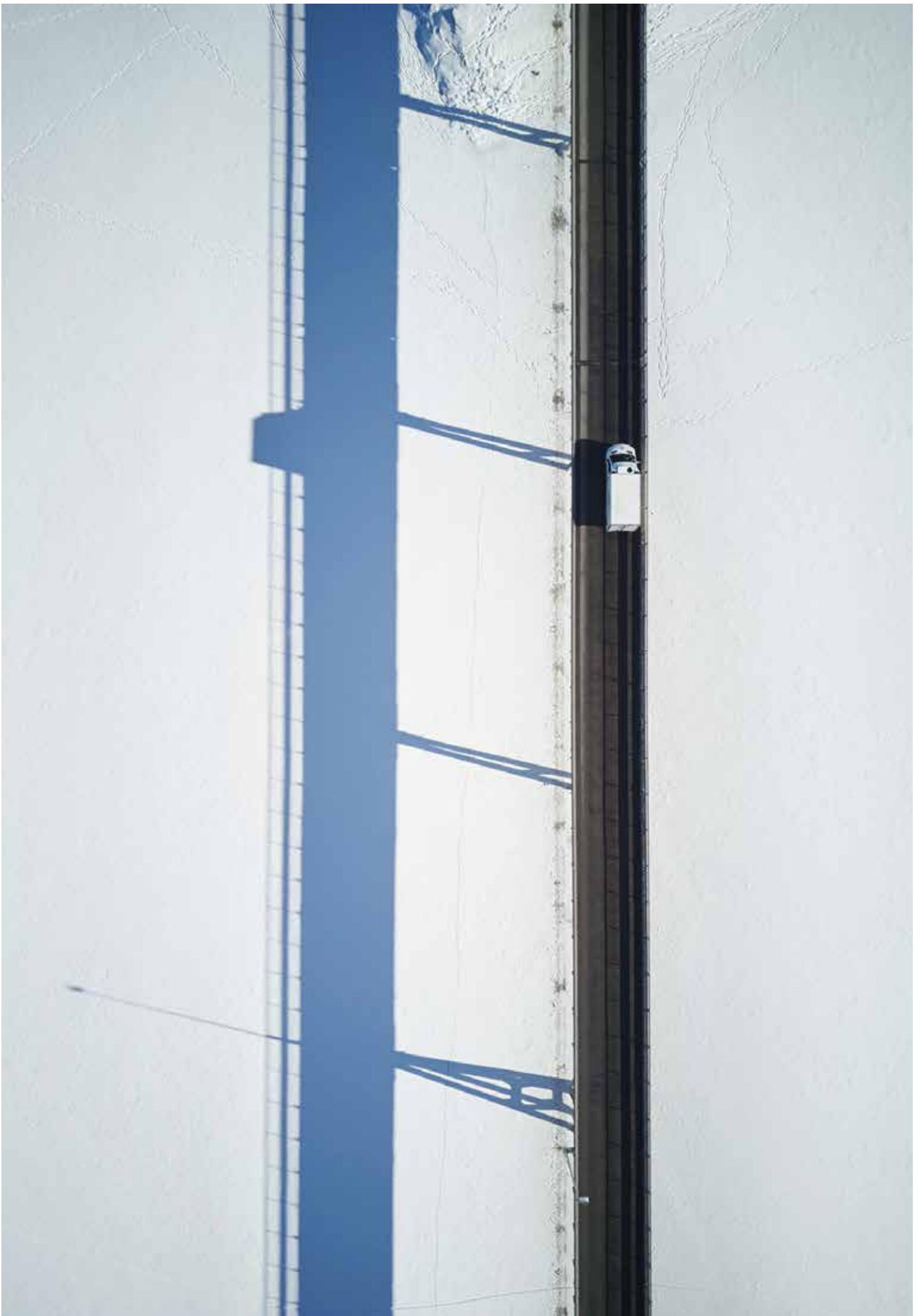
Valora applique des règles et prescriptions strictes en ce qui concerne la divulgation de ce type d'informations qui contiennent notamment des données financières ou des renseignements sur la stratégie de développement de l'entreprise ou des projets de changements au niveau des membres importants de l'entreprise. Les lois et accords boursiers interdisent à tous ceux qui ont accès à des données d'initié d'être impliqués dans des transactions boursières ou de divulguer ces informations.

Il n'est pas non plus autorisé de communiquer des informations d'initié à d'autres collaborateurs/partenaires sauf si ces informations leurs sont indispensables et qu'ils sont conscients de leurs obligations liées à la nature de ces informations. Communiquer des informations d'initié à des tiers, y compris des collaborateurs, des membres de la famille ou des amis qui pourraient prendre des décisions d'investissement liées le cas échéant à ces informations est contraire à la loi.



Nous respectons la protection des données

Nous prenons au sérieux la protection des données à caractère personnel. Les données à caractère personnel ne peuvent être collectées, traitées ou utilisées qu'en conformité avec la législation locale et que dans la mesure où cela est nécessaire pour des motifs déterminés, clairs et licites. En outre, les données à caractère personnel doivent être conservées de manière sécurisée et ne peuvent être transférées qu'en prenant les précautions nécessaires. La qualité des données et les techniques de protection contre tout accès non autorisé doivent répondre à des normes strictes. L'utilisation des données à caractère personnel doit être transparente pour les personnes concernées; leur droit d'exiger des renseignements au sujet de leurs données et, le cas échéant, de faire opposition ou le droit de faire bloquer ou supprimer leurs données doivent être garantis.



Nous attendons de nos partenaires commerciaux des normes strictes en matière d'intégrité et de prestations

Nos partenaires commerciaux souhaitent pouvoir compter sur Valora comme partenaire commercial qui agit conformément au droit. Cela requiert également que nous connaissions nos obligations contractuelles à l'égard de nos partenaires commerciaux.

Nous entretenons des relations d'affaires équitables et fondées sur la confiance avec nos partenaires commerciaux. De même, nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils fassent preuve à notre égard du même respect et de la même intégrité que ceux que nous appliquons vis-à-vis d'eux.

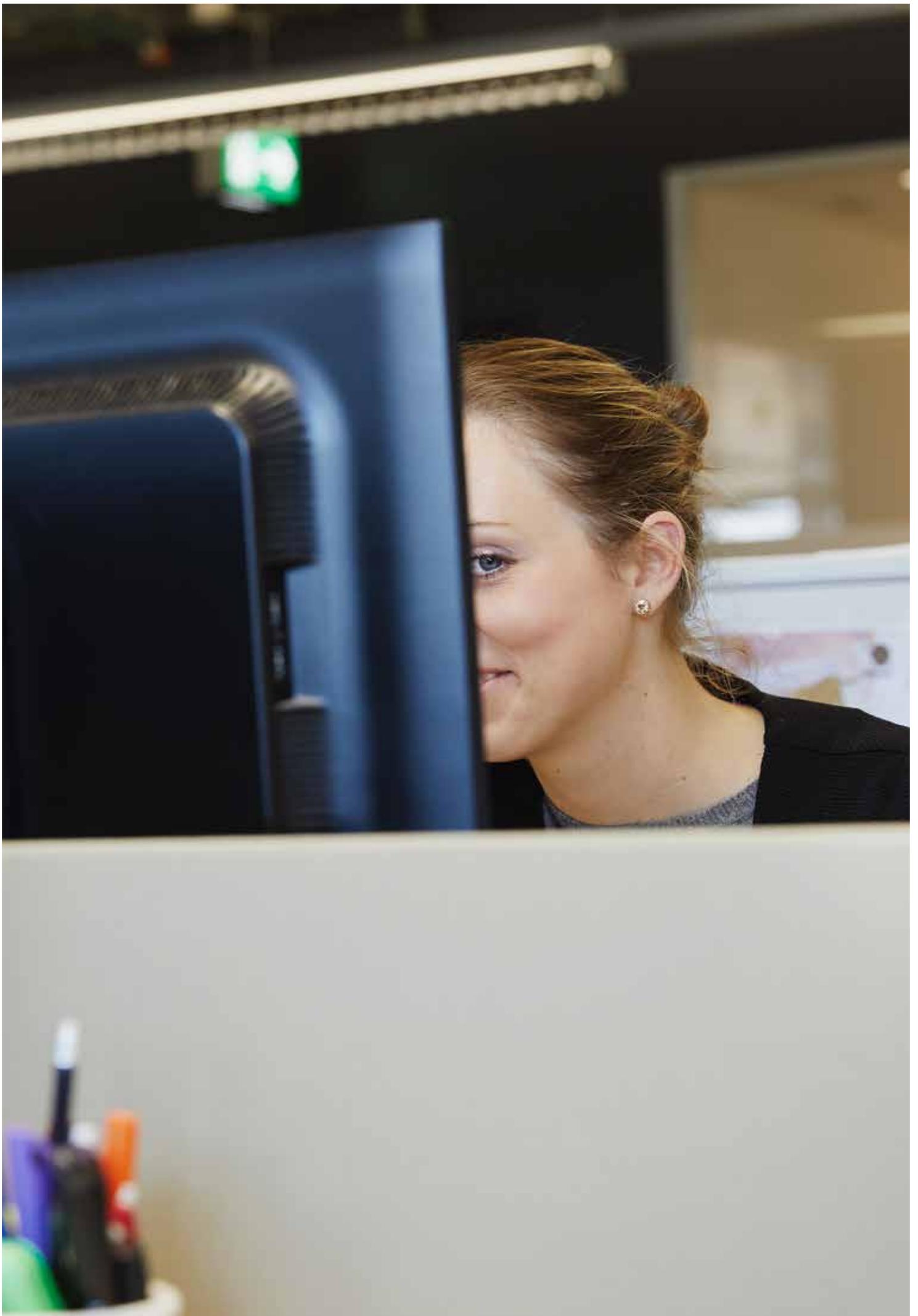
Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les lois en vigueur, les règles de la branche ainsi que les conditions contractuelles et le code de conduite de Valora applicable aux partenaires commerciaux.



Nous accordons une grande importance à la durabilité

Dans le cadre de nos activités pour Valora, nous agissons de manière responsable non seulement sur le plan social mais également écologique. S'agissant de l'environnement, nous nous efforçons de minimiser l'utilisation des ressources et l'impact négatif de nos activités sur celui-ci. Les lois et les prescriptions en vigueur en matière de protection de l'environnement constituent les normes minimales à respecter dans ce cadre.

Qui plus est, nous considérons aussi l'utilisation rationnelle des ressources comme une évidence. Toute utilisation de ressources fait donc l'objet d'une évaluation quant à son intérêt pour Valora. Si plusieurs solutions équivalentes sont envisageables, nous optons pour la plus économique en termes d'utilisation des ressources.



Nous communiquons de façon ouverte, honnête et claire

En tant qu'entreprise cotée en bourse, nous sommes au premier plan de l'attention du public et sommes soumis aux directives émises par la bourse. Par conséquent, une gestion responsable de nos déclarations auprès des médias et sur les réseaux sociaux est de première importance. Nous attachons un intérêt particulier à une communication ouverte, cohérente, honnête, crédible, ciblée et rapide avec nos parties prenantes.

Corporate Communications est en règle générale l'unique point de contact pour les médias. Les déclarations et les interviews sont coordonnés, préparés et approuvés par Corporate Communications. Si des personnes non habilitées par Corporate Communications sont contactées par des représentants des médias, elles doivent les renvoyer à Corporate Communications. Corporate Communications est informé de chaque contact avec les médias.

Nous avons conscience du fait que nous agissons publiquement dans les médias sociaux et que nous pouvons être considérés, même en tant que personne privée, comme représentant l'entreprise. C'est pourquoi les collaborateurs sont tenus d'utiliser les médias sociaux avec la plus grande attention tout en respectant le présent code de conduite ainsi que les autres directives internes en vigueur.



Espresso & Cappuccino: stile di design italiano



Nous protégeons la propriété de Valora

Nous mettons tout en œuvre pour protéger les valeurs patrimoniales de Valora de toute menace. Cela vaut notamment pour notre réputation, nos droits de propriété intellectuelle, nos informations et nos produits.

Nous veillons à ce que les valeurs patrimoniales de Valora soient dûment utilisées et conservées et nous assurons qu'elles soient protégées de tout abus, perte, vol ou gaspillage. Toutes les valeurs patrimoniales de Valora ne peuvent être utilisées qu'à des fins légitimes.

Nous ne tolérons aucune atteinte portée à des valeurs patrimoniales relevant de l'escroquerie ou d'autres actes illicites.

Nous respectons les droits de propriété intellectuelle de tiers et tenons compte des restrictions existantes en matière d'utilisation ou de reproduction d'œuvres protégées par le droit d'auteur. À l'inverse, nous veillons à ce que les droits de propriété intellectuelle de Valora soient protégés de manière adéquate et respectés par les tiers.



Valora Code de conduite

Nos interlocuteurs

Valora attache une grande importance à une culture d'entreprise ouverte et transparente. Aussi, les personnes et services suivants se tiennent à disposition des collaborateurs pour répondre aux questions touchant le respect ou l'interprétation du présent code de conduite:

- ① Le supérieur direct
- ② Les autres interlocuteurs prévus à cet effet au sein de l'entreprise
- ③ Le service juridique ou le Compliance Officer de Valora

Comment réagissons-nous aux manquements?

Les règles énoncées dans le présent code de conduite constituent les piliers de la culture d'entreprise et de l'engagement de Valora. Leur respect au niveau du groupe et au niveau individuel est indispensable. Nous sommes responsables du respect de ces principes.

Nous sommes tenus de signaler les manquements à la loi, au présent code de conduite ou aux principes de l'entreprise au supérieur, à un représentant du service juridique ou du service du personnel, au Compliance Officer de Valora ou auprès de l'Integrity Line (<https://valora.integrityline.org>).

Toutes ces déclarations sont traitées confidentiellement. Les mesures de représailles à l'encontre des collaborateurs qui rapportent des manquements de bonne foi ou qui refusent de participer à des manquements ne seront pas tolérées et seront réprimées en conséquence.

Il est de la responsabilité de tous les collaborateurs de veiller à ce que leurs propres comportements et ceux de toutes les personnes qui leur sont subordonnées soient conformes au droit en vigueur, au présent code de conduite et aux directives internes de l'entreprise.

Valora ne tolérera aucun manquement et prendra toutes les mesures disciplinaires appropriées, celles-ci pouvant aller jusqu'au licenciement le cas échéant, contre tout collaborateur dont les agissements seraient contraires à la loi, au présent code de conduite ou aux directives internes de l'entreprise.

Valora – petits plaisirs sur ma route.

Valora Holding AG
Hofackerstrasse 40
4132 Muttenz, Suisse

www.valora.com